



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2007/047

Genève, le 11 décembre 2007

CONCERNE:

Dix-septième session du Comité pour les plantes

Date et lieu de la session

1. Le Secrétariat informe les Parties que la 17^e session du Comité pour les plantes se tiendra à Genève, Suisse, du 15 au 19 avril 2008. Le 19 avril, le Comité pour les plantes tiendra une session conjointe avec le Comité pour les animaux. La session se déroulera à l'adresse suivante:

*Centre International de Conférences de Genève (CICG)
Rue de Varembé 17
1211 GENEVE 20
Suisse.*

2. Les Parties souhaitant en savoir plus sur les sujets qui seront abordés sont invitées à contacter le Secrétariat, ou directement la Présidente du Comité à l'adresse suivante:

Mme Margarita Clemente Muñoz
Présidente du Comité CITES pour les plantes
Dpto. de Ciencias y Recursos Agrícolas y Forestales
Unidad de Botánica Agrícola y Forestal
Campus de Rabanales
Ctra Madrid, Km 396
Edificio Celestino Mutis (C-4)
Universidad de Córdoba
E-14071 CÓRDOBA
Espagne

Tél: + 34 (957) 21 21 85
Fax: + 34 (957) 21 21 85
Courriel: cr1clmum@uco.es

Inscription

3. Les Parties sont invitées à participer à la session en tant qu'observateurs. Celles qui souhaitent y participer doivent renvoyer au Secrétariat, **le 1^{er} avril 2008 au plus tard**, le *Formulaire d'inscription* joint à la présente notification.
4. Les organisations non gouvernementales pourront envoyer des observateurs à l'invitation de la Présidente. Les demandes d'invitation doivent être envoyées à la Présidente à l'adresse indiquée ci-dessus au point 2 au moins 45 jours avant la session, soit **le 1^{er} mars 2008 au plus tard**.
5. Le Secrétariat rappelle aux observateurs des organisations non gouvernementales qu'ils doivent envoyer au Secrétariat le *Formulaire d'inscription* rempli, avec une copie de la lettre d'invitation de la Présidente, au moins quatre semaines avant la session, soit **le 18 mars 2008 au plus tard**.
6. Les participants ayant accès à Internet sont priés d'utiliser le formulaire d'inscription en ligne qui sera disponible sur le site de la CITES: www.cites.org sous Documents officiels / Comité pour les plantes / Formulaire d'inscription en ligne.

Assistance financière

7. Veuillez noter que le Secrétariat n'est pas en mesure de fournir une assistance financière aux participants autres que les membres du Comité provenant de pays en développement.

Réservation des chambres d'hôtel

8. Le Secrétariat fera les réservations d'hôtel pour les membres du Comité parrainés par le Secrétariat.
9. Le Secrétariat n'a pas été en mesure de réserver des chambres d'hôtel entre le 14 et le 19 avril 2008 en raison des événements importants qui se dérouleront à Genève durant cette période. Il a donc préparé une liste d'hôtels mentionnant les tarifs pratiqués et une carte indiquant leur emplacement. Il est conseillé aux participants de faire leur réservation **dès que possible** directement auprès de l'hôtel; les hôtels ont des tarifs plus bas pour les réservations faites par Internet.

Visas

10. Le Secrétariat rappelle aux membres, aux Parties et aux organisations que les participants peuvent avoir besoin d'un visa. Une copie de la présente notification peut être soumise avec la demande de visa. De plus, les participants inscrits qui ont besoin d'une lettre du Secrétariat pour les aider à obtenir un visa d'entrée en Suisse devraient envoyer leur demande longtemps à l'avance en fournissant des informations détaillées sur leur voyage à Genève.

Documentation

11. L'ordre du jour provisoire est disponible sur le site Internet de la CITES (www.cites.org).
12. Les participants peuvent soumettre des documents pour discussion à la session, conformément aux articles 15 et 16 du règlement intérieur du Comité pour les plantes. Les documents doivent parvenir au Secrétariat 60 jours au moins avant la session, soit **le 15 février 2008 au plus tard**. Les documents reçus après cette date ne pourront pas être traduits. Les documents soumis ne devraient pas dépasser 12 pages.
13. Les documents destinés à cette session seront placés sur le site web de la CITES à mesure qu'ils seront disponibles. Des copies imprimées de tous les documents disponibles seront envoyées aux membres et aux membres suppléants du Comité pour les plantes le **6 mars 2008 au plus tard**. Le Secrétariat enverra sur demande des copies, par la poste ou par courriel, aux participants inscrits à la session. Veuillez adresser votre demande des documents par courriel à Mlle Victoria Zentilli <victoria.zentilli@unep.ch>. Cependant, afin de réaliser des économies sur les coûts d'impression, le Secrétariat **ne distribuera pas** de jeux de documents à la session. Les participants sont donc priés d'apporter leur propre jeu de documents.